

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ÉBÉNISTE

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

Épreuve EP3 : fabrication et installation d'un mobilier

Partie A : fabrication d'un mobilier

Chaque candidat doit être muni d'une caisse à outils d'ébéniste contenant les outils nécessaires pour la réalisation de placage et de massif.

Pour le traçage il faut :	Pour l'usinage manuel il faut :	Pour la sécurité il faut :
- une équerre, - une fausse équerre, - un trusquin, - un réglet de 200 mm minimum, - un crayon ou porte mine 2 h, - un mètre ruban, - un compas, - une pointe à tracer, - une gomme.	- un assortiment de ciseaux, - un maillet, - un marteau, - un rabot, - un racloir, - une scie à dos ou japonaise, - une scie à plaquage, - une cale à poncer, - un assortiment de tournevis, - des mèches ou forets 3 à 10, - des serre-joints, - un pinceau.	- une protection auditive (casque ou bouchons), - des chaussures de sécurité, - une combinaison de travail, - des lunettes de protection.

La tenue doit être conforme aux exigences et normes de sécurité en vigueur.